



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-129

PUBLIÉ LE 16 MARS 2021

Sommaire

DRAAF

R32-2021-01-17-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL BAYART (2 pages)	Page 3
R32-2021-01-07-052 - Contrôle des structures - autorisation tacite d'exploiter - EARL DE BLAINVILLE (2 pages)	Page 6
R32-2021-01-17-004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DESMET (2 pages)	Page 9
R32-2021-01-02-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL DOCHY-THOMA (2 pages)	Page 12
R32-2021-01-28-013 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL RIMBERT (2 pages)	Page 15
R32-2021-01-10-002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - EARL VAN DE CAVEYE (2 pages)	Page 18
R32-2021-01-01-002 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - LANGELUS Sylvain (2 pages)	Page 21
R32-2021-01-01-003 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - SCEA DES DIX EPIS (2 pages)	Page 24
R32-2021-01-01-004 - Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter - VERVELLE Christophe (2 pages)	Page 27

DRAAF

R32-2021-01-17-003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
EARL BAYART



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3586

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

EARL BAYART

Monsieur Jérôme GOSSET

59 rue des tilleuls

60490 BIERMONT

Pièces jointes :

Beauvais, le 14 octobre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3586.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
LA NEUVILLE SUR RESSONS	ZB 109	00 ha 55 a 15 ca	Patrice BRUNEL
	ZB 100	00 ha 49 a 35 ca	
MARGNY SUR MATZ	ZB 99, 107	01 ha 18 a 45 ca	
	ZB 11	03 ha 44 a 00 ca	
	ZA 18	01 ha 00 a 00 ca	
	ZA 17, 77	04 ha 06 a 10 ca	
	ZA 64	01 ha 39 a 34 ca	
ROYE SUR MATZ	ZS 14	00 ha 83 a 94 ca	
	ZS 16	00 ha 61 a 21 ca	
	ZV 9	01 ha 86 a 13 ca	
	ZT 5	00 ha 19 a 27 ca	
	ZT 5	00 ha 58 a 88 ca	
	ZT 3	00 ha 10 a 82 ca	
	ZT 6	00 ha 67 a 47 ca	
	ZI 260, 291, ZT 2, ZV 11	04 ha 94 a 72 ca	
	ZE 49, ZS 15, ZT 4, ZV 10	01 ha 51 a 73 ca	
RICQUEBOURG	ZC 26	00 ha 17 a 75 ca	
RESSONS SUR MATZ	ZD 40, ZL 14	03 ha 70 a 94 ca	
BIERMONT	ZH 61	02 ha 44 a 84 ca	
	ZH 30	00 ha 35 a 17 ca	
	ZE 52, ZH 29	02 ha 69 a 56 ca	
	ZH 56, 57, 58, 59	06 ha 08 a 09 ca	
	ZE 12, ZV 8	02 ha 73 a 95 ca	
	ZH 60	01 ha 35 a 43 ca	
	ZH 62	01 ha 22 a 59 ca	
	ZH 55	01 ha 95 a 84 ca	
	ZH 54	00 ha 17 a 75 ca	

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

LABERLIERE	A 118, 119, ZA 72, ZB 19, 64, ZC 127, ZD 6 A 222, ZB 7, 57 ZA 49, ZC 82, 116, ZD 7 A 117, ZA 101, ZC 46 A 482, ZB 67, ZC 140, ZE 14 ZB 74, 75, 83 ZA 79, ZC 126, ZD 34, ZE 15 AO 116, 122, 123, ZB 59, 71, ZE 11 ZB 61, ZD 36 ZB 79 ZB 84, ZC 27 ZB 61, 62, 63, 76, ZD 2, 3, 36 A 148, 391, ZA 68, ZC 26	05 ha 54 a 64 ca 02 ha 22 a 67 ca 04 ha 61 a 99 ca 03 ha 30 a 71 ca 04 ha 83 a 38 ca 01 ha 24 a 09 ca 03 ha 81 a 61 ca 04 ha 45 a 76 ca 01 ha 09 a 39 ca 00 ha 34 a 25 ca 00 ha 62 a 40 ca 03 ha 57 a 69 ca 01 ha 93 a 51 ca	
		84 ha 00 a 56 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-07-052

Contrôle des structures - autorisation tacite d'exploiter -
EARL DE BLAINVILLE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

EARL DE BLAINVILLE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

66 rue de Calais

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3585

60430 NOAILLES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3585.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ABBECOURT PONCHON	B 720 A 1464	00 ha 30 a 07 ca 07 ha 25 a 10 ca	Terres libres
		07 ha 55 a 17 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-17-004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
EARL DESMET

Service de l'Economie Agricole

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3584

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

EARL DESMET

Monsieur Xavier DESMET

1 rue du puits

60800 AUGER SAINT-VINCENT

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 17/09/2020, sous le numéro 3584.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
DUVY AUGER SAINT- VINCENT	ZA 53, ZK 16, 19 ZH 47, ZK 12, 18, ZM 22 ZB 13, ZK 57 ZB 5P, ZB 39, 44, 45, ZC 14, ZH 6, ZM 43 ZB 22P ZM 41 ZB 14, ZK 13, 14 ZH 38 ZC 5 ZB 46, 53, 7, 8, 17, 34, ZD 23, 24, 25, 46, 47, 48, 61, ZK 17, 32 B 8, 9, 10, 11, 14, 152, 154, 156, 162, 165, 167, ZB 19, 31, 40, 43, 60, 61, ZC 6, 42, 48, 61p, 62, 63, 64, ZD 42, 58, 59, ZM 23	18 ha 69 a 77 ca 03 ha 04 a 09 ca 00 ha 52 a 90 ca 06 ha 61 a 00 ca 00 ha 81 a 82 ca 01 ha 03 a 60 ca 00 ha 68 a 90 ca 01 ha 24 a 90 ca 00 ha 66 a 70 ca 37 ha 72 a 08 ca 121 ha 59 a 95 ca	EARL DESMET
		192 ha 65 a 71 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **17/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-02-003

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
EARL DOCHY-THOMA



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole EARL DOCHY-THOMA

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux 138 rue du puits Paul

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3577 60640 BERLANCOURT

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 02/09/2020, sous le numéro 3577.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ECUVILLY CAMPAGNE	A 92, 93 ZA 6, 7, 14, 16, 17, 18, 21, ZD 4, 40	02 ha 20 a 40 ca 40 ha 79 a 90 ca	EARL DE BEHANCOURT
		43 ha 00 a 30 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **02/01/2020**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau
Foncier Agricole et Territoires
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-28-013

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
EARL RIMBERT

Service de l'Economie Agricole EARL RIMBERT
Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux 12 rue neuve
N° référence :SEA/CD/dossier n° 3588 60360 LIHUS
Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*
Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 14 octobre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 28/09/2020, sous le numéro 3588.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
ONS EN BRAY	A 371	03 ha 56 a 78 ca	Daniel BAHU
		03 ha 56 a 78 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **28/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

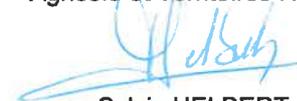
Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau Foncier
Agricole et Territoires Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-10-002

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
EARL VAN DE CAVEYE



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3582

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

EARL VAN DE CAVEYE

Lucie VAN DE CAVEYE

27 rue principale

60360 PREVILLERS

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 10/09/2020, sous le numéro 3582.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
GAUDECHART	B 643, 652, C 162, 163, ZB 18, ZC 3, 8,	23 ha 88 a 21 ca	Marie-Jeanne BECQUEREL
ROTHOIS	9, 12, 22, 33, ZD 26, 28, 67, 77, ZE 1, 26		
PREVILLERS	B 811, ZB 2, 27, ZC 10, 11, 17, ZD 25,	16 ha 94 a 51 ca 01 ha 02 a 95 ca 00 ha 29 a 90 ca 04 ha 94 a 80 ca	
LIHUS LE GRAND	29, 68, 69, 75, 79		
	ZC 8 ZC 10 ZD 28, ZH 77		
		47 ha 10 a 37 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **10/01/2020**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau
Foncier Agricole et Territoires
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-002

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
LANGELUS Sylvain



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Sylvain LANGELUS

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

323 rue des prairies

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3576

60190 HEMEVILLERS

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 30 septembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3576.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
REMY	YC 20 YC 19	02 ha 38 a 35 ca 00 ha 43 a 55 ca	SCEA LA CROISSETTE
GOURNAY SUR ARONDE	ZT 24, 44, ZVF 11	06 ha 10 a 35 ca	
LATAULE	ZA 11, ZC 11, 12 ZB 17	18 ha 11 a 75 ca 16 ha 28 a 30 ca	
HEMEVILLERS	C771, ZB 16, ZC 5, 35, ZD 26, 88, ZE 10, 20, 23, 43, 55 ZH 5 ZE 12, 13 ZC 3 ZE 19 ZH 6 ZD 12 ZD 11 ZB 17, 18, 20, 21, 32, 33, ZC 27, ZD 6, 13, 79, 133, ZE 14, 24, 25, 26, 73	23 ha 47 a 32 ca 01 ha 50 a 00 ca 00 ha 34 a 55 ca 04 ha 21 a 00 ca 00 ha 40 a 20 ca 00 ha 64 a 45 ca 00 ha 01 a 70 ca 00 ha 01 a 65 ca 35 ha 86 a 16 ca	
		109 ha 79 a 33 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau
Foncier Agricole et Territoires
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-003

**Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
SCEA DES DIX EPIS**



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

SCEA DES DIX EPIS

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

3 allée des acacias - Eraine

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3575

60190 BAILLEUL LE SOC

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 30 septembre 2020

Madame, Messieurs,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3575.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
CRESSONSACQ	Y 90, 91 X 52, Z 66 Y 111 Y 80, 81, 109, 112, ZA 2, 3 X 56, 58, Y 63, 108, 110, Z 6, 25, ZA 7, 8 ZE 59 ZE 57, ZL 11 ZE 58 ZL 12 ZK 11 ZK 12, ZL 15	15 ha 80 a 50 ca 02 ha 21 a 42 ca 04 ha 22 a 51 ca 04 ha 57 a 47 ca 16 ha 22 a 21 ca 00 ha 59 a 09 ca 02 ha 67 a 39 ca 00 ha 47 a 23 ca 02 ha 26 a 56 ca 01 ha 88 a 05 ca 14 ha 86 a 67 ca 01 ha 88 a 25 ca 01 ha 42 a 30 ca 00 ha 66 a 20 ca 00 ha 44 a 00 ca 00 ha 46 a 26 ca 02 ha 59 a 25 ca 01 ha 20 a 55 ca 01 ha 46 a 06 ca	EARL DE LA CORNE DU BOIS
NOINTEL	ZB 11 ZB 30, ZH 52 ZK 59 ZK 56 A 156 ZA 7, 35 A 30 A 130, 172, 175, 189, 256 A 7, 9, 15, 22, 31, 37, 39, 40, 45, 46, 49, 50, 55, 56, 61, 62, 68, 71, 77, 86, 90, 105, 113, 116, 117, 124, 125, 138, 146, 147, 153, 168, 169, 173, 176, 178, 199, 203, 204, 211, 214, 218, 219, 223, 225, 230, 231, 234, 235, 237, 240, 241, 246, 249, 251, 253, 257, 411, 1170, 1180, 1188, B 79, 86, 90, 98, 104, 128, 130, 132, 142, ZA 8, 9, 10, 11, 22, 23, 25, 32, 38, 39, 40, 46, 50	32 ha 14 a 49 ca	
ESTREES ST DENIS PRONLEROY LANEUVILLEROY			
BAILLEUL LE SOC			
		108 ha 06 a 46 ca	

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisés avant la date citée ci-dessus.

Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

Vous serez informés de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau
Foncier Agricole et Territoires
Ruraux



Sylvie HELBERT

DRAAF

R32-2021-01-01-004

Contrôle des structures - Autorisation tacite d'exploiter -
VERVELLE Christophe



**PRÉFÈTE
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service de l'Economie Agricole

Monsieur Christophe VERVELLE

Bureau Foncier Agricole et Territoires Ruraux

3 rue du calvaire

N° référence :SEA/CD/dossier n° 3574

60130 BULLES

Vos références :

Affaire suivie par : *christine.derraqi@oise.gouv.fr*

Téléphone : 03 60 36 52 02

Pièces jointes :

Beauvais, le 30 septembre 2020

Monsieur,

Vous avez déposé auprès de nos services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter conformément à l'article L331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM). J'en accuse réception. **Votre dossier est enregistré complet le 01/09/2020, sous le numéro 3574.**

Vous souhaitez exploiter :

Communes	Références cadastrales	Superficie	Exploitant antérieur ou preneur en place
BULLES	AB 40, 41, AE 38, 39, 41, 47, AH 6, 7, AI 1, 2, AK 42, AS 138, 308, 334, 377, 386, 488, AV 11, ZA 10 AK 1, AT 307 AB 36, AC 16, AE 49, 51, 52, AT 20, AV 220 AC 11, 12, 17, 32, AD 72, AE 11 AS 326, 327	28 ha 15 a 77 ca 02 ha 99 a 42 ca 06 ha 58 a 97 ca 16 ha 10 a 19 ca 04 ha 44 a 63 ca	Françoise VERVELLE
		58 ha 28 a 98 ca	

Mes services vont procéder à l'instruction de votre dossier et pourront vous demander néanmoins des éléments techniques complémentaires.

J'appelle votre attention sur le fait qu'il vous est interdit de commencer cette opération avant le délai imparti à l'administration pour faire une éventuelle opposition à votre demande.

Si une décision ne vous a pas été notifiée dans le délai de 4 mois, vous bénéficierez alors d'une autorisation tacite en date du **01/01/2021**, conformément à l'article R331-6 du CRPM.

Cependant, sur décision motivée, ce délai peut être prolongé à six mois en vertu de l'article R331-6 du CRPM, dans ce cas, vous en serez avisé avant la date citée ci-dessus.

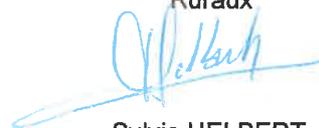
Le service instructeur est chargé de procéder à la publication de votre demande qui sera affichée en mairie de la commune où sont situés les biens ainsi que sur le site de la préfecture.

1 avenue Victor Hugo
BP 20317 - 60021 BEAUVAIS cedex
téléphone : 03 60 36 51 92
ddt-sea@oise.gouv.fr
www.oise.gouv.fr

Vous serez informé de la date d'examen de votre dossier en cas de consultation de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Po/la Cheffe du Service de
l'Economie Agricole
La Responsable du Bureau
Foncier Agricole et Territoires
Ruraux



Sylvie HELBERT